

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE de WIDENSOLEN
Séance du 05 JUILLET 2021**

Sous la présidence de Madame le Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Membres présents : 13

Madame Josiane BIGEL - Maire,
Mesdames Réjane LAMY, Fabienne WISS - Adjointes,
Messieurs Fernand AUER, Julien BUEB - Adjointes,
Mesdames Lydia DA CONCEICAO, Kathia SINSON, Marine HOUSIERE, Laura BAUMANN - Conseillères,
Messieurs Arnaud NEUKOMM, Michel WELSCHINGER, Arnaud JENNY, Jean-Marc DEHON -
Conseillers.

Membres absents excusés et représentés : 2

Monsieur Florian MARSCHALL, conseiller.
Madame Fanny BONENFANT, conseillère.

Membre absent excusé et non représenté : 0

Procurations : 2

Madame Fanny BONENFANT a donné procuration à Madame Lydia DA CONCEICAO.
Monsieur Florian MARSCHALL a donné procuration à Arnaud NEUKOMM.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu du 18 mai 2021
- 3) Décisions prises par délégation du conseil municipal
- 4) Personnel communal
 - décompte du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale (FPT)
 - compte-rendu du comité médical
 - ATSEM
- 5) Manifestations
- 6) Informations et divers

POINT I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Lydia DA CONCEICAO, conseillère, se propose en tant que secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15-6 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Madame Lydia DA CONCEICAO, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

➔ **désigne** Madame Lydia DA CONCEICAO en qualité de secrétaire de séance.

POINT II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 MAI 2021 (D2021-07-23)

Monsieur DEHON Jean-Marc fait remarquer que sous le point IV -Personnel communal- recours au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin il fallait préciser que le remplacement de l'agent actuellement en arrêt maladie s'effectuait du 1^{er} juin 2021 au 30 septembre 2021 comme cela avait été décidé.

Madame le Maire précise que cette observation sera prise en compte lors de la rédaction du compte-rendu du 07 juillet 2021.

Plus aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les termes du compte-rendu du 18 mai 2021.

POINT III DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (D2021-07-24)Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la délégation du Conseil (article L 2122-22 du CGCT), Madame le Maire informe les conseillers :

qu'elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune,

➔ sur le bien sis 20, rue de l'Eglise section 3 parcelles 93/51, 95/51, 98/51, 100/52 d'une superficie de 1741 m2, ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.

POINT IV PERSONNEL COMMUNAL (D2021-07-25)A) Décompte du temps de travail (D2021-07-25-1)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'état et dans la magistrature,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu la circulaire ministérielle NOR RDFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

Vu la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;

Vu l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures ;

Vu le modèle de délibération proposé par le centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin ;

Considérant que l'article 47 de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1607 heures) ;

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur affectation ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'Alsace-Moselle ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures ;

Considérant que le présent modèle de délibération a été approuvé en date du 16 mars 2021 par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin ;

Considérant que la commune de Widensohlen n'a jamais octroyé de jours de congés spécifiques hors ceux légaux aux agents territoriaux et que le décompte horaire décliné ci-dessous est déjà effectif :

➔ **décide** à l'unanimité :

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuel		228 jours annuels travaillés
- 104 jours et week-ends (52sx2j)		x 7 heures de travail journalières (35hx5j)
- 8 jours fériés légaux		= 1596 heures annuelles travaillées arrondies à 1600 h
-25 jours de congés annuels		+ 7 heures (journée de solidarité)
= 228 jours annuels travaillés		= 1607 heures annuelles travaillées

➔ **d'approuver** le décompte horaire proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale même s'il est déjà appliqué dans la collectivité.

B) Compte-rendu du Comité Médical

Madame le Maire rappelle qu'elle avait demandé au comité médical de statuer sur le dossier de Monsieur HENRIQUES.

Le comité médical s'est réuni le 16 juin dernier et a émis l'avis suivant ;

« agent temporairement inapte : favorable à la prolongation du congé de maladie ordinaire au-delà de 6 mois à compter du 29 mars 2021 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 28/09/2021, fin de droits.

La pathologie de l'agent ouvre droit au congé de longue maladie article 1 (arrêté du 14/03/1986) à compter du 29/09/2020 pour une durée de 12 mois sur demande de l'agent (fournie par courrier).

Il faudra prévoir une saisine du Comité Médical départemental 2 mois avant la fin du congé octroyé ».

Madame le Maire précise qu'elle a adressé un courrier recommandé à Monsieur HENRIQUES afin qu'il fasse part de sa décision quant à la suite à donner à son dossier.

En fonction de la réponse de l'intéressé, il faudra étudier la possibilité de renouvellement de la mission de mise à disposition valable actuellement jusqu'au 30 septembre 2021.

C) Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin (D2021-07-25-2)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération prise le 18 mai 2021 pour faire face au remplacement de Madame SCHWEIN ATSEM, qui a sollicité une mise à disposition pour une durée d'un an.

Madame le Maire propose de recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement de Madame SCHWEIN du 30 août 2021 au 30 juin 2022 sur une base de 30 heures/semaine.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Décide,

Article 1^{er} : À compter du 30 août 2021 et jusqu'au 30 juin 2022, l'autorité territoriale est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Article 2 : L'autorité territoriale est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

POINT V MANIFESTATIONS

Madame Fabienne WISS, adjointe, rend compte de la réunion de la commission « animation » du 8 juin dernier.

Elle précise que la commission a retenu plusieurs manifestations dont la fête nationale qui sera organisée le 13 juillet à l'étang du Kastenwald.

La commission souhaite organiser les manifestations suivantes :

- Carnaval des enfants
- Pâques : jeux pour les enfants
- 14 juillet
- Journée citoyenne le 25 septembre de 8h à 12h
- Halloween : parcours ludique pour en forêt (sentier botanique) organisé avec le CMJ
- St Nicolas des enfants
- Marché de la Saint-Nicolas

Lors de cette commission ont également été abordées les propositions relatives aux prochaines décorations du village (rentrée des classes, Halloween...)

Monsieur Jean-Marc DEHON fait remarquer qu'il avait été question de ne pas organiser le marché de Pâques et la fête nationale en raison de la situation sanitaire.

Madame Fabienne WISS précise que de nombreuses restrictions ont été levées ce qui a décidé la commission à organiser la fête nationale. Néanmoins elle fait remarquer que de nouvelles mesures pourront être mises en place par le Préfet au vu de l'évolution du variant Delta.

Monsieur Michel WELSCHINGER demande, que lors de chaque réunion de commission, un secrétaire soit désigné pour rédiger un compte-rendu, qui pourra ensuite être transmis à l'ensemble des membres du Conseil.

Madame Fabienne WISS précise qu'après chaque réunion de la commission « animation » un compte-rendu est rédigé. Elle s'engage à transmettre le compte-rendu de la commission du 8 juin à l'ensemble des membres du conseil.

Elle précise que la prochaine réunion de la commission « animation » aura lieu le 31 août 2021 et qu'une réunion aura lieu en septembre avec l'ensemble des Présidents d'association.

POINT VI INFORMATIONS ET DIVERS

a) CIADE

Madame le Maire informe les élus que la CIADE nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 22 895,19 € suite aux dégâts des eaux de la salle polyvalente, soit une somme plus élevée que celle annoncée lors du conseil du 18 mai 2021.

b) Mise à disposition de locaux

Madame le Maire informe les élus qu'elle a reçu Madame Josiane FERRARETTO agissant pour le compte de l'Institut Départemental de l'école moderne du Haut-Rhin (IDEM68) qui sollicite une mise à disposition à titre gratuit d'une salle.

L'IDEM68 utilisera ces locaux pour la duplication de CHANTIER « Revue Pédagogique des Enseignants Freinet de l'Est » environ tous les deux mois et le stockage de matériel pédagogique.

Le conseil regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande par manque de locaux disponibles.

c) Concours Académique du Printemps de l'écriture

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la classe de CP-CE1 sous la direction de Madame BLAZEK a remporté le 1^{er} prix du concours Académique du Printemps de l'écriture, ayant pour thème le labyrinthe.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre des ateliers du mardi après-midi. La classe a réalisé un recueil poétique. Madame le Maire leur a remis une coupe pour les féliciter.

d) Bande dessinée

Les Amis du rempart sont à l'initiative de la création d'une bande dessinée « Au pays de Brisach 2500 ans d'histoire des enfants du Rhin », éditée par les éditions du Signe. Cet ouvrage est proposé aux communes à un tarif préférentiel de 13,50 € à partir de 100 exemplaires avec une page personnalisée.

Les membres du Conseil décident de ne pas donner suite à cette proposition pour des raisons de priorités budgétaires. Ils considèrent toutefois que c'est une action intéressante et une façon originale de faire connaître le territoire du Pays Rhin Brisach.

e) Eglise

Madame le Maire relate l'incident survenu le 24 juin 2021, une statue du pignon s'est effondrée côté presbytère suite à l'orage et aux fortes pluies, entraînant d'importants dégâts.

Un périmètre de sécurité a été mis en place avec des panneaux interdisant l'accès à l'église et au cimetière. Monsieur le Curé a également été informé et la messe prévue le dimanche 27 juin a été délocalisée à Artzenheim.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance CIADE.

La société BODET en charge de l'entretien des cloches a également été contactée, elle nous a demandé de stopper la sonnerie des cloches.

La société SCHERBERICH est intervenue sur site le 30 juin 2021 avec une nacelle de grande hauteur afin de déterminer l'origine du sinistre et la mise en sécurité des éléments.

La société SCHERBERICH a établi un rapport d'intervention qui fait état d'une dégradation avancée de la pierre de taille, des enduits et des couvertures. Les 4 ornements en base de la flèche sont très instables, et il serait judicieux de la déposer rapidement, pour éviter tout risque de chute.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé à la société SCHERBERICH de chiffrer ces travaux.

Pour la dépose des 4 éléments en pied de la flèche il faut compter environ 4 100 € HT, pour :

- Nacelle de 60m
- Camion grue de 40T
- Heures de compagnons qualifiés
- Cicatrisation au droit des éléments déposés

Pour une sécurisation du reste de l'édifice il faut compter environ 2 600 € HT, pour :

- Nacelle de 60m
- Heures de compagnons qualifiés
- Purge
- Masticage
- Jointoiment

Madame le Maire a également demandé un devis pour la restauration du clocher et du pignon de la façade principale.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et valide la mise en sécurité du bâtiment.

f) Salle Polyvalente

Monsieur Fernand AUER , adjoint, informe les élus que les travaux de désamiantage à la salle polyvalente sont terminés et que les travaux de démolition ont commencé.

Madame le Maire rappelle que l'accès à la salle polyvalente est interdit pendant toute la durée des travaux. Elle précise que le défibrillateur doit être déplacé. Elle a pris contact avec Monsieur SCHWEITZER de la société Best of Santé pour définir d'un nouvel emplacement. L'endroit retenu est devant le terrain de football ce qui nécessitera des travaux de raccordement électrique. Monsieur SCHWEITZER propose d'installer un défibrillateur solaire et de mettre l'ancien défibrillateur près de la boulangerie.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé un devis pour un défibrillateur solaire cette acquisition peut être subventionnée.

Les membres du Conseil prennent acte de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire clôt la séance à 20h20.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN
de la séance du 05 juillet 2021**

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
AUER Fernand	Adjoint		
LAMY Réjane	Adjointe		
BUEB Julien	Adjoint		
WISS Fabienne	Adjointe		
JENNY Arnaud	Conseiller		
DA CONCEICAO Lydia	Conseillère		
NEUKOMM Arnaud	Conseiller		
BONENFANT Fanny	Conseillère	A donné procuration à Lydia DA CONCEICAO	
MARSCHALL Florian	Conseiller	A donné procuration à Arnaud NEUKOMM	
HOUSSIERE Marine	Conseillère		
WELSCHINGER Michel	Conseiller		
SINSON Kathia	Conseillère		
DEHON Jean-Marc	Conseiller		
BAUMANN Laura	Conseillère		

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu du 18 mai 2021
- 3) Décisions prises par délégation du conseil municipal
- 4) Personnel communal
 - décompte du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale (FPT)
 - compte-rendu du comité médical
 - ATSEM
- 5) Manifestations
- 6) Informations et divers